

MAIRIE DE VERNOU-EN-SOLOGNE
LOIR-ET-CHER
TÉL : 02.54.98.20.22

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue,
J'ai l'honneur de vous convier à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Judi 11 juillet 2024 à 19h00
à la Mairie

Comptant sur votre présence,
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

A VERNOU-EN-SOLOGNE, le 05/07/2024

Le Maire

Nicolas DESUBIE



ORDRE DU JOUR

Informations du Maire :

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal du 15 février 2024 ;
- Liste des décisions prises par Mr le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT ;
- Bilan comptable ;
- Subventions reçues ;

Avis du conseil :

- 2024-047 :** Remplacement ou non d'un adjoint, suite au décès de Mr Jeannick CHARPENTIER ;
- 2024-048 :** Maintien ou non des fonctions de Madame Kathaleen COURCELLES, adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations ;
- 2024-049 :** Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre du tableau ;

2024-050 : Nomination d'un nouveau délégué titulaire et/ou d'un suppléant au SIAEP Courmemin-Vernou en Sologne ;

2024-051 : Création d'un emplacement de stationnement d'un taxi et fixation du nombre d'autorisation de stationnement ;

2024-052 : Demande de subvention des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Neung sur Beuvron ;

2024-053 : **Cotisation foncière des entreprises suite au classement de la commune en zone FRR** : exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quindecies A dans une zone France Ruralités Revitalisation ;

2024-054 : **Taxe foncière sur les propriétés bâties suite au classement de la commune en zone FRR** : exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes ;

2024-055 : **Taxe foncière sur les propriétés bâties suite au classement de la commune en zone FRR** : exonération en faveur des immeubles situés dans une zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

Questions & informations diverses

POUVOIR

Je soussigné.....
Donne pouvoir à..... de
me représenter à la réunion du conseil municipal convoqué pour le jeudi 11 juillet 2024,
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents,

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (validité : trois reports au maximum) auquel cette réunion serait reporté pour cause quelconque (porter à la main : « bon pour pouvoir »).

Fait à VERNOU EN SOLOGNE, le